ASSEMBLÉE NATIONALE

28 septembre 2006

PARTICIPATION ET ACTIONNARIAT SALARIÉ - (n° 3175)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 146

présenté par M. Dubernard, rapporteur au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales

ARTICLE 26

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination (avec l'intégration de cette mesure à l'article 23).